

MONTER, VERIFIER ET UTILISER DES ECHAFAUDAGES ROULANTS RECOMMANDATION R457

ECHAFR457J

PROGRAMME 2026

Délai d'accès formation: inscription 15 jours avant

Modalités d'accès: entretien téléphonique

Objectifs

Le dispositif de formation proposé a la volonté d'accompagner le stagiaire afin de développer ses compétences sur le montage et l'utilisation des échafaudages roulants en sécurité. Il doit être capable de monter, utiliser, réaliser la vérification réglementaire de mises et remises en service trimestrielles et journalières et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant. Le stagiaire acquière une autonomie et

Public Visé

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004) utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique

Parcours pédagogique

Se situer et être acteur de la prévention des risques

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Communiquer et rendre compte
- Signaler les situations dangereuses
- Prévenir les risques

Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant

Identifier les différents types d'échafaudage et leur domaine d'utilisation

- Les éléments constitutifs de l'échafaudage
- Le choix et la mise en oeuvre des protections collectives de montage

Comprendre et exploiter une notice du fabricant

Préparer le montage

- Balisage de la zone de chantier
- Receptionner et vérifier l'état du matériel
- Choix des outillages et des EPI nécessaires

Monter et démonter en sécurité une structure d'échafaudage roulant en prenant en compte toutes les phases du montage définies dans la notice

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant

- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- Réaliser l'examen d'adéquation
- Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- Effectuer l'examen de l'état cd conservation de l'échafaudage
- Rédiger un compte rendu de vérification

Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

- Déplacer l'échafaudage
- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
- Prendre en compte la coactivité
- Le port des EPI

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Les + métier

L'échafaudage est pour de nombreuses activités l'équipement temporaire de travail de base mais reste cependant le plus à risque, avec pour 2ème cause d'accidents mortels la chute de hauteur. Cette formation a pour but de répondre à la réglementation en vigueur mais aussi de déployer une démarche de Prévention des risques, que le stagiaire sera à même d'appliquer sur son lieu de travail. Arrêté du 21 décembre 2004 Article R4323-69 du code de travail : Les échafaudages ne peuvent être montés, ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate et spécifique Décret du 7 mars 2008 et Art R 4141-15 du Code du Travail Formation répondant au dispositif de l'habilitation pour les Organismes de Formation et des entreprises, spécifique aux formations échafaudage

Méthodes mobilisées

Formation présentelle

Supports audio visuels adaptés (format POWER POINT + films) et support de cours remis à chaque participant Alternance entre théorie et pratique : le formateur aborde de manière théorique chaque objectifs pédagogiques identifiés en salle (photos, vidéos, PowerPoint...) puis accompagne les stagiaires sur la plateforme pédagogique pour les mettre en pratique.

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R 457

Mise à disposition de notre plateau technique et des équipements suivants : Un échafaudage roulant, certifié NF (ALTRAD R sécu 200) d'une hauteur minimale de plancher : 8 m Un échafaudage roulant, certifié NF (DUARIB), d'une hauteur minimale de plancher : 4 m De plans de montage des échafaudages D'un emplacement pour les exercices pratiques D'outils Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2.50m. Les deux échafaudages mis à disposition proposent deux conceptions de montage en

Méthodes d'évaluation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (théorique et pratique) ils recevront une attestation de compétence validant leurs acquis.

Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : [Nous consulter](#)
Intra (Par Jour) : [Nous consulter](#)

Effectifs

De 5 à 12 Personnes

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31